

Protection de l'enfance, précarité sociale : quel lien ?

Table des matières

1.	Présentation	2
	Diapo 1 Présentation	2
2.	Qui sont-ils ?.....	2
	Diapo 2 : Protection de l'enfance et appartenance sociale	2
	Diapo 3 : Précarité et pauvreté	3
	Diapo 4 : Qui sont les pauvres aujourd'hui ?.....	4
	Diapo 5 : La pauvreté : un vécu	4
3.	Souffrance et humiliation.....	5
	Diapo 6 : La souffrance : un sentiment dominant.....	5
	Diapo 7 : Mépris et respect	5
	Diapo 8 : Disqualification et humiliation	6
	Diapo 9 : Le sentiment d'indignité	6
	Diapo 10 : Le sentiment de honte	7
4.	Une diversité de points de vue.....	7
	Diapo 11 : Des points de vue contrastés	7
	Diapo 12 : Le sentiment d'injustice	8
	Diapo 13 : La résignation	8
	Diapo 14 : la justification	8
5.	Rapports parents/professionnels.....	9
	Diapo 15 : La toute-puissance de l'expertise	9
	Diapo 16 : Rejet social et confiance en soi	9
	Diapo 17 : Pour se sentir respecté, être écouté.....	10
	Diapo 18 : Vulnérabilité et faillibilité.....	10
	Diapo 19 : Chacun à sa place	11
6.	Pour appréhender la réalité, croiser les savoirs.....	11
	Diapo 20 : La construction plurielle de la réalité.....	11
	Diapo 21 : Définition du travail social (extrait).....	12
	Diapo 22 : Que faut-il pour qu'un enfant puisse bien grandir ?.....	12
	Diapo 23 : Faire pour ou faire avec ?.....	13

1. Présentation

Diapo 1 Présentation

Educateur spécialisé de formation, j'ai été amené durant mon parcours professionnel à occuper différents postes dans plusieurs secteurs du champ social et médico-social. J'ai terminé ma carrière comme directeur d'un service de formation au sein d'une école du travail social dans les Pays de la Loire. Lorsque j'étais « *sur le terrain* », comme on dit, j'ai surtout travaillé comme éducateur en prévention spécialisée. J'ai été frappé par un phénomène récurrent : systématiquement, quand j'arrivais dans une nouvelle cité, on me parlait de ces « *mauvaises familles* » responsables de tous les maux du quartier parce que les parents ne savaient pas éduquer leurs enfants. Les pires, si j'ose dire, étaient ceux dont les enfants étaient placés. C'est dès cette époque que j'ai commencé à m'interroger sur le lien qu'il pourrait y avoir entre déconsidération sociale et difficultés éducatives : la mauvaise réputation est – elle seulement une conséquence de la défaillance éducative ou y contribue –t-elle ?

Ensuite, j'ai occupé un poste de cadre de direction pendant plusieurs années dans un service de placement familial en Bretagne. J'y ai retrouvé ces fameuses « *mauvaises familles* » - avec lesquels pourtant, le législateur, suite à la loi 2002-2, nous enjoignait de collaborer.

C'est donc pour des raisons très pratiques : comment, concrètement, instaurer un dialogue constructif avec les parents pour que leurs enfants grandissent dans de bonnes conditions ? que je mène depuis plus de 20 ans des recherches à différents niveaux dans le domaine de la protection de l'enfance.

Lorsque j'ai entrepris mon doctorat en sciences de l'éducation au début des années 2000, j'ai eu la surprise de découvrir que très peu d'études sociologiques s'étaient intéressées aux familles concernées par des mesures d'assistance éducative et encore moins comment elles vivent ces mesures. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'aller à leur rencontre pour recueillir et tenter de comprendre leur point de vue et c'est ce dont je vais vous parler. Pour faire le lien avec la thématique de votre colloque, j'ai pris la peine de « *franchir le seuil des habitations* » de ces personnes pour les interroger sur leurs vécus. Pour autant, si, pour cette thèse et divers travaux ultérieurs, j'ai rencontré plus d'une centaine de ces familles, je tiens tout de suite à préciser que je suis conscient des limites de mon analyse tant le sujet est vaste et les situations diverses.

2. Qui sont-ils ?

Diapo 2 : Protection de l'enfance et appartenance sociale

D'abord qui sont ces familles ? Les études montrent unanimement que le placement d'enfants concerne en priorité les familles issues des milieux défavorisés. Approximativement, 80 % des enfants placés sont issus de ces milieux. Je ne connais pas précisément le taux des familles concernées par des mesures d'assistance éducative au sens large, incluant par exemple les mesures d'AEMO, mais je suppose qu'il est assez proche.

Juridiquement, la précarité sociale ne peut être un critère de séparation et plusieurs études ont confirmé que la pauvreté n'est jamais évoquée directement comme cause directe d'une décision de placement (cf. rapport Naves –Cathala). En France, le législateur a bien précisé que seule la situation de danger de l'enfant dans sa famille est un motif valable de placement. Si la pauvreté n'est pas une cause, pourquoi les pauvres sont-ils tant concernés par les mesures de protection de l'enfance ?

La solution à cette énigme est simple : une corrélation statistique n'est pas une causalité ! Le lien entre appartenance sociale et pauvreté est bien réel... mais ce n'est pas pour autant un lien de causalité ! Dit autrement, la pauvreté n'est pas la cause directe des mesures de protection de l'enfance... même si personne ne peut nier que celles-ci concernent avant tout les pauvres de ce pays.

Attention, il est cependant essentiel d'éviter tout malentendu. Si la grande majorité des familles concernées par les mesures d'assistance éducative appartiennent aux couches sociales dites « *défavorisées* », cela ne signifie absolument pas que la majorité des familles pauvres sont dans ce cas ! C'est même le contraire : fort heureusement, ces mesures d'assistance éducative ne concernent qu'une petite minorité des familles « *dans le besoin* » comme on dit. La grande majorité des familles pauvres s'en sortent très bien et même certaines forts brillamment dans l'éducation de leurs enfants. Il y a à ce sujet de véritables héros du quotidien tout à fait invisibles dans nombre de quartiers populaires. Ceci dit, il est aussi incontestable que certaines familles sont dépassées et, quand on y réfléchit, il n'est pas surprenant que la misère sociale puisse avoir des répercussions sur un plan éducatif.

Diapo 3 : Précarité et pauvreté

La grande majorité des familles précaires vivent des minima sociaux. Or nous savons, grâce notamment aux travaux de serge PAUGAM notamment, que le statut dit « *d'assisté* » peut être à l'origine d'une « *disqualification sociale* ». Le constat d'une corrélation statistique forte entre appartenance sociale et mesure d'assistance éducative rend alors envisageable d'interroger l'éventualité d'un lien entre « *disqualification sociale* » et « *disqualification éducative* ». Dit autrement, la précarité socio-économique pourrait – elle, dans certains cas, contribuer à une fragilisation des capacités éducatives parentales ?

La question est sensible et nécessite d'être abordée avec rigueur. D'abord, il faut clarifier les termes. Dans une époque de développement de ce que Robert CASTEL appelait le « *précarariat* » et la montée exponentielles des inégalités sociales dans la plupart des pays, dont le nôtre, quelle est la distinction entre précarité et pauvreté ? La définition de Joseph WRESINSKI, fondateur du mouvement ATD Quart monde, est à ce sujet éclairante. Les pauvres sont des précaires qui cumulent dans la durée plusieurs types de précarité. : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, qui permettent d'assumer ses obligations et de jouir des droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence et qu'elle devient persistante.* »

Plusieurs recherches sociologiques (Maryse BRESSON, 2007) mettent en lumière que la précarité ne peut être limitée à l'emploi et un ensemble de critères sont à prendre en compte. Avoir un emploi salarié ne suffit pas à se garder de la précarité : le développement massif du phénomène des travailleurs pauvres le démontre. Le travail ne protège plus systématiquement de la pauvreté ; on peut être à la fois salarié et pauvre, au sens commun du terme, c'est à dire vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Diapo 4 : Qui sont les pauvres aujourd'hui ?

Selon les estimations de l'Insee, près de 18 % de la population en France vivrait aujourd'hui au niveau ou au-dessous du seuil de pauvreté, soit près de 12 millions de personnes. Le taux de pauvreté correspond à un revenu disponible inférieur à 60% du niveau médian.

Selon l'Observatoire des Inégalités :

- Autant de femmes que d'hommes pauvres : femmes et hommes sont presque à parité ; on compte 52 % de femmes et 48 % d'hommes.
- La moitié des pauvres ont moins de trente ans, un quart vivent au sein d'une famille monoparentale.
- La pauvreté se vit d'abord en famille : les deux tiers des personnes pauvres vivent dans un ménage avec des enfants, 40 % sont en couple et 25 % vivent dans une famille monoparentale. Ce sont surtout ces dernières qui sont sur-représentées par rapport à leur poids dans la population.
- Une personne pauvre sur cinq vit seule.

Un tiers des pauvres sont des enfants : 3,5 millions de personnes pauvres sont des enfants et des adolescents. L'expression « *enfants pauvres* » n'a guère de sens : elle cache la pauvreté des parents. Ces enfants sont dans cette situation parce que leurs parents disposent de revenus insuffisants.

Avec la crise sanitaire que nous traversons, nous savons que la pauvreté et les inégalités sociales se sont fortement accrues : « **La pauvreté démultipliée** » - Printemps 2020-Printemps 2021 Fiona LAZAAR - Nicolas DUVOUX Conseil national des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale (15 mai 2021) Lien rapport : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279846.pdf>

Diapo 5 : La pauvreté : un vécu

Mais au-delà des chiffres, la pauvreté est avant tout un vécu souvent ignoré. Pour l'éclairer une recherche participative internationale menée par l'Université d'Oxford et ATD Quart monde a impliqué des équipes dans 6 pays à travers le monde : au Bangladesh, en Bolivie, en France, en Tanzanie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Des personnes avec une expérience directe de la pauvreté, des universitaires et des professionnels ont été co-chercheurs à égalité et celle-ci a donné lieu à la publication d'un rapport en janvier 2019 intitulé « *Les dimensions cachées de la pauvreté* »

La pauvreté est multidimensionnelle. Pour approcher la complexité du phénomène, neuf dimensions ont été repérées et regroupées en trois grandes catégories interdépendantes : le diagramme illustre cette complexité :

- Au centre : Dépossession du pouvoir d'agir. Combat et résistance/souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur
- Dynamiques relationnelles : Maltraitance institutionnelle, maltraitance sociale, contributions non reconnues
- Privations : Manque de travail décent, revenu insuffisant et précaire, privations matérielles et sociales.

Au cœur de ce diagramme, ce qui semble universel, ce sont les souffrances résultant de la dépossession du pouvoir d'agir, causées par les privations et les maltraitements auxquelles les personnes réagissent par la lutte et la résistance. Ces dimensions soulignent que la pauvreté est dynamique et que les personnes en situation de pauvreté sont généralement proactives et non pas passives.

3. Souffrance et humiliation

Diapo 6 : La souffrance : un sentiment dominant

Dans tous les récits recueillis, un thème est récurrent : la question de la souffrance. C'est de loin la thématique qui domine.

Pour illustrer mon propos, je vais vous présenter des extraits d'entretiens que j'ai menés auprès de parents concernés par des mesures d'assistance éducative. Je voudrais être très clair à ce sujet : ces extraits ont certes pour vocation de tenter de me faire mieux comprendre mais surtout de vous montrer à quel point le recueil de ces récits a été déterminant pour ma recherche. J'ose le dire : les discours et les analyses des parents ont très largement contribué à construire les hypothèses que je vais vous proposer. Il me faut tout de suite rajouter une précaution méthodologique : je ne prétends absolument pas que ces propos soient représentatifs, qu'ils expriment le point de vue de l'ensemble ou même d'une majorité de parents concernés. Dans la réalité, les points de vue sont multiples et cette diversité de points de vue est fondamentale, j'y reviendrai tout à l'heure. J'ai choisi de vous présenter les paroles de certains parents parce que je suis persuadé que pour tenter de les comprendre, il est essentiel d'abord de les écouter et de prendre en compte non seulement ce qu'ils disent, mais la façon dont ils le disent...

Quand on y regarde de plus près, on distingue deux causes principales à la souffrance exprimée :

- d'une part, celle liée à la relation avec l'enfant, à son éloignement dans le cas de placement, au sentiment de ne pas être à la hauteur, d'être en difficulté au niveau éducatif, à la peur de ne pas être capable de rétablir une relation apaisée :

« J'ai énormément souffert. Même pour le dernier. J'ai été très, très mal pendant longtemps. Une souffrance énorme. J'avais mal partout, ça faisait très mal. » (Mme C)

- d'autre part la souffrance liée au regard extérieur, au sentiment d'être stigmatisé du fait non seulement de la défaillance sur le plan éducatif mais de l'intervention des travailleurs sociaux qui vient attester je dirai « publiquement », « officiellement » ces difficultés. Ce sentiment d'être méprisé par l'entourage contribue à la dévalorisation de soi, dévalorisation renforcée quand la personne se trouve dans une situation socio-économique précaire, et pour qui, justement, l'éducation d'un enfant est moyen quasi unique d'être reconnu positivement :

« Surtout qu'on vous dit, on vous le fait sentir, que vous n'êtes pas bonne, néfaste, bonne à rien, vous êtes une merde ! » (Mme J)

« Parce que quand vous avez une étiquette dans le dos, vous l'avez pour un bon moment. Moi j'ai l'impression d'avoir toujours cette étiquette dans le dos. » (Mme W)

C'est ce deuxième type de souffrance, liée à la stigmatisation, au regard méprisant d'autrui et à la honte ressentie par les parents concernés, qui m'a amené à me poser la question suivante : y a-t-il un lien entre déconsidération sociale et difficultés éducatives et si c'est le cas, quelle est la nature de ce lien ?

Diapo 7 : Mépris et respect

Dans le verbatim présenté ici, Mme J considère que le manque de respect est une forme de mépris qui conduit à l'isolement social : *« Par rapport aux gens, on est méprisé, pas du tout respecté. Ici dans l'immeuble, s'ils voient une personne qui est un peu fragile, chez qui viennent les travailleurs sociaux parce qu'il y a des problèmes avec les mômes et, en plus, qui est en vélo, qui n'a pas de voiture, pas de boulot fixe, vous n'aurez pas de bonjour, vous ne serez pas respectée. On est pris pour une moins que rien. »*

On voit ici combien le respect est lié au statut social. Celui d'assisté est aujourd'hui particulièrement négatif. Le sentiment d'être rejeté provoque souvent un sentiment de honte. Il découle de l'image très dégradée du statut d'assisté et de la culpabilité ressentie par la personne. La honte est un sentiment à la fois intime et éminemment social : il naît sous le regard d'autrui mais s'enracine dans notre psychisme le plus profond. La honte provoque une sorte d'affaiblissement du sentiment que l'individu a de sa propre valeur. D'où ce sentiment d'être « *une moins que rien* », « *une merde* », qualificatif certes vulgaire mais oh combien parlant et qui revient très souvent dans le discours des personnes stigmatisées...

Diapo 8 : Disqualification et humiliation

La mesure d'assistance éducative dans notre société aujourd'hui, quel qu'en soient les raisons, suscite systématiquement une certaine suspicion : s'agit-il de parents indignes ? C'est bien cette suspicion, dont les parents concernés admettent qu'elle puisse exister, qui les conduit à revendiquer leur droit à être reconnu digne d'être parents. C'est d'abord la peur d'un jugement stigmatisant qui est évoquée par de nombreux parents :

« Si je ne le dis pas que mon fils est placé, c'est parce que j'ai peur que les gens me jugent. J'ai peur qu'ils me jugent comme une mère indigne. Avant de connaître ce truc-là, je pensais qu'on ne plaçait que les enfants des parents indignes. Je les jugeais mal, moi aussi ! » (Mme W)

Une recherche sur les parents d'enfants placés réalisée en 2013 par Patricia FABRE et Claudine BIGOTE dans le Pas de Calais pour l'ONED met en évidence que les relations tendues entre professionnels ont pour origine des divergences entre parents et professionnels sur la notion de danger de l'enfant : *« Trop souvent encore, les travailleurs sociaux estiment que le prendre soin de l'enfant est incompatible avec le prendre soin de leurs parents. Le danger encouru par l'enfant disqualifie les parents de leur rôle de protection. Ce sont les compétences qui sont obliés et les potentialités qui sont évacuées, oubliées. »* (ASH, 22 août 2014, p. 32)

Ce point de vue très pessimiste est sans doute sévère et dans la réalité, dans bien des cas, les relations entre usagers et professionnels sont, fort heureusement plutôt de bonne qualité. Pour autant, les représentations sociales sont partagées par tous et s'en défaire n'est pas chose aisée...

Diapo 9 : Le sentiment d'indignité

Mme Y exprime également avec clarté pourquoi elle ressent ce sentiment d'indignité.

« Moi, je me suis dit : mais qu'est-ce que j'ai encore fait ? Mauvaise mère ? C'est-à-dire que je suis indigne de m'occuper de mon fils. Je ne suis pas quelqu'un digne d'être mère. Voilà ce que j'ai ressenti. C'est très dur à encaisser. Quand moi on m'a enlevé mes enfants, qu'est-ce que vous voulez que j'en pense ? J'ai pensé que j'étais une mauvaise mère, une mère indigne ! » (Mme Y)

La logique du raisonnement est implacable et pourrait être résumée par la question suivante : *« Puis-je être digne d'être reconnu comme parent alors que mon enfant est placé ? »* Si dans les discours policés, il n'apparaît pas clairement des jugements aussi radicaux pour qualifier ces parents défailants - dans les rapports les concernant les mots « **mauvais parents** » ou « **parents indignes** » n'apparaissent pas en tant que tels - c'est bien ainsi qu'ils sont communément considérés et les parents concernés en sont conscients. Les intervenants sociaux auprès de ces parents en ont-ils à leur tour conscience ? Et si c'est le cas, comment peuvent-ils prendre en compte dans leur accompagnement ce sentiment d'humiliation ?

Diapo 10 : Le sentiment de honte

Dans les propos des parents concernant leurs vécus, plusieurs mots reviennent très régulièrement. Celui de « **honte** » fait partie du top dix de ceux-ci :

« Même ma famille, ma propre famille m'a jugé. Ils me considéraient comme un minable. Oui, j'ai beaucoup baissé la tête. Vous savez quand on a des enfants placés, les gens, ils ne cherchent pas à comprendre. Et puis rapidement tout le monde le sait obligatoirement : tu te rends compte, on lui a enlevé ses gosses ! J'avais honte d'avoir fait des enfants et de ne pas être capable de les élever ! Jamais je n'aurais imaginé ça ! » (Mr P)

Ce père de famille évoque les effets concrets de la stigmatisation découlant de la mesure de placement de ces enfants. Dans son cas, ce monsieur ne conteste ni la nécessité du placement, ni le rejet de sa famille. Il fait part de son sentiment de sidération quand il prend conscience des conséquences sociales de la décision de placement et la profonde dévalorisation de l'image de soi qui en découle.

4. Une diversité de points de vue

Diapo 11 : Des points de vue contrastés

Dans les recherches que j'ai menées, j'ai choisi de demander à aux personnes comment ils vivaient leur situation. Au-delà de la question de la souffrance dont j'ai déjà parlé, les récits recueillis mettent en évidence une grande diversité de points de vue. La première leçon à en tirer, c'est qu'il y a autant de façons de vivre cette situation qu'il y a de parents : une mesure d'assistance éducative s'inscrit toujours dans une histoire singulière !

Cependant, j'ai pu repérer quelques similarités entre les discours et j'ai distingué quatre façons différentes de vivre cette situation :

- du côté des parents qui contestent cette décision, certains considèrent qu'elle est et a toujours été injuste. J'ai qualifié ce premier groupe de récit comme exprimant la révolte basée sur un sentiment d'injustice. Dans le deuxième groupe, d'autres parents refusent également cette mesure mais considèrent qu'elle était justifiée au départ et que c'est sa prolongation qui ne l'est pas. C'est donc eux le caractère abusif de celle-ci qu'ils dénoncent ;
- du côté des parents qui acceptent le placement, là aussi il faut distinguer deux groupes : certains sont résignés et, sans contester la légitimité de la mesure, soulignent qu'ils ne l'ont pas souhaitée; ils constituent le troisième groupe. Enfin les parents appartenant au quatrième groupe l'estiment tout à fait justifiée, soit parce qu'ils l'ont demandée, soit parce qu'avec le temps, ils considèrent la mesure comme tout à fait légitime.

Si je vous présente cette typologie, c'est parce que, peut-être, fait-elle écho aux vécus que vous rencontrez dans les familles où vous intervenez. Cependant, au-delà de ces catégorisations, un constat me paraît fondamental : deux individus peuvent vivre une situation similaire de façon très différente ! Bien sûr, on peut repérer quelques grandes catégories, mais cela ne doit pas occulter l'essentiel : chaque situation est singulière, excusez-moi si j'insiste, et toute généralisation dangereuse.

Diapo 12 : Le sentiment d'injustice

Du côté des parents qui ne sont pas d'accord avec le placement de leurs enfants, certains considèrent qu'il est et a toujours été injuste. J'ai qualifié ce premier groupe de récits comme exprimant le refus du placement basée sur un sentiment d'injustice :

« Ils pensent que les enfants sont en danger alors que ces enfants ne sont pas en danger et finalement, ils font souffrir autant l'enfant que le parent. C'est vrai qu'il y a des enfants en danger, ça c'est clair, il y en a, mais quelquefois, ces enfants-là, réellement en danger, ils ne sont pas protégés ! Et nous qui n'avons rien fait de mal, qui nous débrouillons comme on peut à gérer tout ça, on nous place nos enfants. C'est injuste. Il y a des placements qui sont justifiés et d'autres qui sont vraiment injustifiés. » (Mme H).

C'est dans cet extrait, c'est principalement le sentiment d'injustice qui est souligné. C'est ce sentiment qui amène certains parents de ce groupe à réagir et à exiger le respect de leurs droit A l'opposé, dans le groupe des parents qui accepte le placement, certains le légitime totalement...

Diapo 13 : La résignation

Concernant les parents qui admettent le placement et le trouvent légitime, j'ai distingué deux groupes forts distincts. Il y a d'abord les parents que j'ai qualifié de « *résignés* » qui reconnaissent que le placement est justifié et utile pour leurs enfants mais qui soulignent qu'ils auraient souhaité l'éviter :

« Moi si j'avais pu, j'aurais évité ça. Je n'ai pas été tellement d'accord avec le placement de mes filles, mais j'ai été obligé de suivre. Si je les avais gardées ici, moi, aujourd'hui, je serais en prison. Un moment de temps, je ne voulais pas les laisser partir. Dans un sens, je trouvais que c'était injuste. C'est nous qui faisons les enfants, c'est normal que c'est avec nous qu'ils vivent. J'ai souvent du chagrin quand je l'emmène. Encore maintenant. » (Mr B)

L'histoire de vie de ces parents est très fortement marquée par la grande pauvreté et son cortège de malheurs. Le placement de leurs enfants s'inscrit comme un évènement tragique parmi beaucoup d'autres, dans « *une vie de misère* ». Dans leur récit, ces parents témoignent d'une piètre estime d'eux-mêmes : ils mettent en avant leurs incapacités et leurs lacunes. Leur résignation se vit sur un mode particulier qui conjugue nécessité et chagrin.

Diapo 14 : la justification

D'autres par contre sont convaincus que non seulement cette décision est totalement justifié et nécessaire mais que ceux qui la critique sont de mauvaise foi. Mme F en est un exemple :

« Quand il un juge met le nez dans une famille, il y a toujours quelque chose. Je pense que c'est justifié. C'est mon avis moi. Parce que je suis passée par là. Je pense que dans l'ensemble, le système est juste. Alors ça, les personnes qui disent que c'est pas de leur faute ou qu'il y a quelque chose qui est injuste, à mon avis, ils camouflent quelque chose ! » (Mme F)

Les opinions des parents rencontrés concernant leur situation sont donc très diversifiées : elles sont liées au jugement que la personne a de son propre parcours, sur ses responsabilités, sur le bilan qu'elle tire du placement de son enfant, etc.

Le vécu des parents d'enfants placés est aussi conditionné par les rapports qu'ils entretiennent avec les agents chargés de ces mesures. Là aussi, la situation est complexe : ce ne sont pas par exemple les

parents les plus révoltés qui sont les plus critiques vis-à-vis des services sociaux. Globalement d'ailleurs, l'opinion des parents sur les travailleurs sociaux en particulier sont plutôt positifs. Dans mon enquête, j'ai tenté de comprendre quels facteurs semblaient déterminants dans la relation parents-professionnels

5. Rapports parents/professionnels

Diapo 15 : La toute-puissance de l'expertise ...

L'instauration préconisée dans les nouveaux textes législatifs d'un dialogue entre professionnels et parents en vue d'une réelle collaboration semble loin d'être généralisé. Pour qu'un dialogue constructif puisse émerger, il est nécessaire que les positions respectives ne soient pas totalement asymétriques. Les relations entre usagers et professionnels ont beaucoup de mal à se départir des logiques de hiérarchie des savoirs et des compétences. Lors des entretiens, beaucoup de parents évoquent cet aspect : « *La loi est de leur côté. Nous, on n'a pas la parole, on ne sait pas s'exprimer, on n'a pas la loi. Devant eux, on n'a rien. C'est l'ASE qui décide, c'est toujours comme ça ! Nous, on pourrait dire notre opinion, mais, vous savez, ça ne compte pas vis-à-vis de la parole des professionnels ! Vous savez, les professionnels, ils savent de toute façon toujours mieux que nous !* »

Les professionnels sont des experts et donc, par définition, doivent « savoir ». Il faut avoir en tête que celui qui possède le savoir possède aussi le pouvoir. Certes, les professionnels sont bien détenteurs d'un certain savoir, d'une expertise précieuse qu'il ne faudrait absolument pas niée. Elle est non seulement utile mais indispensable. Le problème, c'est que ce savoir, quand il est exclusif, devient oppresseur. Vouloir s'engager dans une relation constructive implique préalablement de considérer son interlocuteur comme détenteur d'une réelle intelligibilité de sa situation...

Autre obstacle important dans la relation, la fragilité psychique de nombre de parents.

Diapo 16 : Rejet social et confiance en soi

Beaucoup de parents rencontrés ont une vie chaotique, ponctuée de violences et d'humiliations de tous ordres. Ils ont donc en général une faible estime de soi. Pour plusieurs d'entre eux, la révélation publique des difficultés éducatives a fragilisé encore un peu plus une confiance en soi déjà chancelante. Du fait des représentations sociales fortement négatives des parents dits « assistés », le déclenchement d'une mesure d'assistance éducative, et donc l'intervention des travailleurs sociaux, peut provoquer une condamnation sans appel des proches : outre les séparations conjugales, le rejet des familles et des amis est relaté dans de nombreux récits.

C'est ce qui est arrivé à Mme G : « *J'ai été reniée de ma famille aussi à cause du placement ! J'étais reniée, j'étais la merde, j'étais une mauvaise mère ! Je me suis retrouvée complètement isolée, plus de famille, plus d'amis... Là, j'ai repris confiance en moi depuis quelques temps, depuis que je travaille, les autres me regardent autrement. J'avais postulé pour un travail, j'ai été convoquée et j'ai été acceptée. Je reprends petit à petit confiance en moi.* » On voit ici combien la situation de précarité peut altérer la confiance en soi, elle-même dépendant étroitement de la confiance d'autrui.

Face à ce déficit de confiance en soi et à cette dysmétrie des pouvoirs, comment malgré tout tenté d'instaurer un dialogue constructif ? Pour dialoguer, il faut d'abord admettre que l'interlocuteur a des choses intéressantes à dire. Dit autrement, il faut d'abord le reconnaître comme une personne qui pourrait nous apprendre des choses qu'on ignore.

Diapo 17 : Pour se sentir respecté, être écouté

La reconnaissance est avant tout le fruit d'une rencontre qui demande du temps et de la réciprocité pour établir une relation de confiance, confiance qui serait le fruit d'échanges francs et directs. Ce qui m'a surpris dans les récits que j'ai recueillis, c'est que très souvent, les relations jugées fructueuses avec les travailleurs sociaux avaient connu des épisodes conflictuels, des « coups de gueule » comme le dit Monsieur T : « *J'ai l'impression, oui, j'ai l'impression qu'on me respecte. Une fois de temps en temps, je vois l'assistante sociale. Même s'il y a des coups de gueule, nous avons de bons rapports. Maintenant, j'ai l'impression qu'on m'écoute. Mais avant, ça n'a pas toujours été le cas. Ils considéraient que je n'étais pas capable de m'occuper de ma fille. C'est vrai qu'à l'époque j'ai laisser-faire parce que je n'allais pas trop bien. Mais maintenant, je leur dis : non, non, je suis là ! C'est comme ça ! Il faudra m'écouter maintenant.* » Quand il reprend confiance en lui, Mr T s'autorise à revendiquer ses prérogatives. C'est ici qu'il nous faut revenir à la nature même des rapports entre travailleurs sociaux mandatés et parents. Les textes préconisent la recherche à tout prix l'adhésion des familles. Que signifie : rechercher l'adhésion ? Est-ce à dire que l'essentiel serait d'éviter à tout prix les désaccords, la confrontation ? Adhérer signifie dans le langage commun, « se déclarer d'accord ». Soyons clair : l'essentiel serait alors d'amener les personnes à admettre que la mesure est justifiée et légitime, de rechercher un consensus. Si je m'en réfère aux propos que j'ai recueillis, c'est très souvent le contraire. La confiance s'est construite dans le temps entre le parent et le professionnel parce que les désaccords ont pu s'exprimer, comme si finalement le dissensus était une étape obligée pour se faire confiance mutuellement. De plus si c'est bien une forme de coopération qu'il s'agit de viser, ceci implique de respecter l'autre, de prendre en considération son point de vue, d'instaurer une relation qui permettent aux deux protagonistes de rechercher ensemble, sans préalable, une solution au problème qui se pose.

Diapo 18 : Vulnérabilité et faillibilité

Pour tenter de synthétiser, quelles conditions pouvons-nous repérer pour qu'un dialogue fécond puisse s'engager entre un parent et un professionnel dans le but de protéger un enfant et de lui permettre de grandir dans de bonnes conditions ?

Pour cela, je vais à nouveau me référer au propos d'un de ces parent en difficulté que j'ai rencontré : « *De toute façon, on doit travailler avec eux. Pour soulager le manque, le manque des deux côtés d'ailleurs, aussi bien le leur que le nôtre. Faut dire que les travailleurs sociaux chargés d'aider les parents, ils sont débordés. En plus, ils manquent de moyens, d'outils qu'ils demandent. Donc, résultat des courses, eux aussi ils se retrouvent paumés, par rapport à certaines situations.* »

Vous noterez toute la lucidité de ce père de famille qui a bien compris les difficultés des travailleurs sociaux ! Mais au-delà de cette constatation, cette réflexion ouvre à mon avis une piste intéressante pour travailler ensemble. Reconnaître l'autre, c'est admettre ses faiblesses, ses lacunes, « ses manques » pour reprendre le vocabulaire de Mr Z. Dit autrement, c'est tout simplement reconnaître... son humanité ! Dans les critiques très souvent exprimées par les usagers, je l'ai déjà évoqué, il y a cette dissymétrie de savoir, de pouvoir, de crédit entre les professionnels et les usagers. C'est paradoxalement l'aveu de la faillibilité, des limites, de l'impuissance qui ouvre un espace permettant d'envisager une réelle coopération entre l'enfant, le professionnel et le parent dans le respect de la diversité des points de vue et de la dignité de chacun.

Diapo 19 : Chacun à sa place

Ce que j'ai appris et qui me surprend toujours de la rencontre avec les familles précarisées, c'est leur capacité de porter un regard particulièrement aiguisé sur les conditions permettant de coopérer de façon constructive avec les professionnels. Mr Z, par exemple, insiste sur l'importance de garder chacun sa place. Quand je lui suggère que nous pourrions qualifier « *d'alliance* » une relation constructive entre travailleurs sociaux et usagers, il conteste cette métaphore : « *Alliance ? C'est un bien grand mot ! Attention, moi, je ne suis pas marié avec eux ! « Alliance, on ne va pas employer ce mot là, on va dire confiance, c'est mieux qu'alliance. D'ailleurs dans alliance, il n'y a pas forcément confiance.* » Nous percevons ici toute la pertinence du propos : en resituant la relation dans le domaine de la confiance réciproque, il souligne que le fond doit l'emporter sur la forme, et, subtilité supplémentaire, que l'alliance n'implique pas automatiquement la confiance. Il conclut en précisant les raisons de cette relation de confiance : « *Confiance, oui, confiance mutuelle, parce qu'il y a échange !* » Mr Z n'est pas chercheur en sciences sociales et n'a pas fait d'études universitaires ! Il est au chômage longue durée pour cause d'invalidité et ne possède qu'un CAP de manutentionnaire.

La pertinence des analyses des usagers, y compris des plus précaires d'entre eux, surprend souvent. Cela bouscule un préjugé courant : même en situation de pauvreté, les usagers peuvent, dans certaines conditions, faire preuve d'une remarquable perspicacité.

En matière d'éducation, être en difficulté ne signifie pas être totalement incompétent. Est-ce à dire que la solution serait uniquement d'écouter ce que disent les usagers, comme si eux seuls détenaient la solution aux problèmes qu'ils rencontrent ? Non bien sûr, ils ne détiennent pas plus la vérité que les travailleurs sociaux ou les intellectuels qui réfléchissent à ces questions. C'est bien le croisement des points de vue, la confrontation des idées, l'apport des savoirs de chaque catégorie d'acteurs qui peut permettre d'envisager des pistes d'amélioration. Je reste volontairement très prudent : ce dont nous parlons est d'une grande complexité et je n'ai bien entendu aucune prétention en la matière. Ce dont je suis persuadé par contre, c'est qu'on ne pourra pas avancer sans prendre en compte, de manière non-exclusive, les savoirs et les analyses des personnes en situation de fragilité sociale.

6. Pour appréhender la réalité, croiser les savoirs

Diapo 20 : La construction plurielle de la réalité

Pour mieux comprendre ce qu'on entend par « *réalité* », il est essentiel de prendre en compte des points de vue différents :

- le point de vue théorique de ceux qui font des recherches, les scientifiques par exemple;
- le point de vue opérationnel de ceux qui agissent, en tant que professionnels, des militants syndicaux ou associatifs par exemple ;
- le point de vue existentiel des personnes qui vivent au quotidien cette réalité et qui en subissent les dysfonctionnements.

Chaque point de vue a ses propres sources et ses propres modes d'élaboration. Chacun de ces points de vue a ses qualités et ses défauts. Soyons clairs : aucun de ces points de vue ne peut, à lui seul, prétendre comprendre la réalité du monde. Pour tenter de mieux saisir la réalité de notre monde, nous avons besoin de ces trois points de vue.

La réalité est une construction plurielle. La réalité n'est en effet réductible ni à la pensée scientifique, ni aux composantes existentielle et opérationnelle. Sa complexité appelle à croiser ces approches.

Diapo 21 : Définition du travail social (extrait)

La nouvelle définition du travail social fixe non seulement les objectifs à viser : développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement : *« Le travail social participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. A cette fin, le travail social s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. »*

(Code de l'Action Sociale et des Familles Article D 142-1-1 – Créé par décret n°2017-877 du 6 mai 2017)
Les personnes devant être « associées » à la construction des réponses à leurs besoins », ce qui nécessite qu'en amont elles soient associées à la définition des problèmes qui se posent Mais que pour se faire, il y a nécessité trois sortes de savoirs : théoriques, pratiques et du vécu (issues de l'expérience de vie)

Diapo 22 : Que faut-il pour qu'un enfant puisse bien grandir ?

L'actualité de la protection de l'enfance a été marquée ces derniers temps par la publication d'un rapport très attendus sur les besoins fondamentaux. Ce travail était attendu pour une raison fort simple : de nombreux textes législatifs insistent sur cet impératif : la nécessité de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant... sans que ces besoins fassent l'objet d'une définition commune. C'est donc pour se mettre d'accord sur cette notion de besoins fondamentaux qu'un groupe de spécialistes – pédiatres, psychiatres, psychologues, sociologues, magistrats, etc.-, sous la direction du docteur Marie Paule Martin-Blachais, se sont engagés dans ce qui a été appelé « une démarche de consensus ». Celle-ci a fait l'objet d'un rapport de 130 pages présenté comme une avancée notable, en mettant en exergue un méta-besoin de l'enfant : celui de sécurité.

Certes, il est sans doute bon qu'on sache de quoi on parle et le sujet traité est intéressant : quels sont aujourd'hui les besoins fondamentaux de l'enfant ? Mais présenter comme une avancée notable que les enfants pour grandir dans de bonnes conditions ont besoin de sécurité ne me semble pas une découverte aussi exceptionnelle ! Dans ce rapport, il y a effectivement des choses intéressantes mais ça reste un discours de spécialistes. Ce qui qui aurait été exceptionnel, et là pour le coup, une réelle avancée selon moi, aurait été de co-construire ce rapport avec les intéressés au premier chef, à savoir les enfants et leurs parents.

On en revient à ce qu'on a abordé précédemment : qui sait et quel savoir est intéressant ? Je ne nie absolument pas la valeur du savoir des spécialistes, mais celui-ci reste partiel et incomplet. Sans le savoir des personnes concernées, il me semble que nous restons dans une logique de faire « pour » et surtout pas « avec ». Alors pour vous montrer qu'il ne se serait peut-être pas aberrant de faire appel aux familles concernées, je vous présente des extraits d'un texte d'un groupe de mamans en situation de précarité et dont les enfants sont placés : *« De notre point de vue, pour bien grandir, un enfant a besoin d'amour, d'attention, d'affection, de soins, de vêtements propres, de repères, mais aussi des moments privilégiés avec ses parents et sa propre famille quand il est placé. Un enfant a besoin d'un entourage calme et d'un climat sécurisant. Le parent doit être dans l'écoute, l'échange, et la valorisation afin de garantir son épanouissement personnel et dans son environnement social. Pour son évolution, un enfant a besoin d'être écouté, qu'on entende ce qu'il a à dire qu'on comprenne ce qu'il a besoin de dire. Échanger avec son enfant est primordial, tout comme échanger entre parents pour l'éducation à tenir. »*

Vous noterez que le besoin de sécurité est également repéré par ses mères de familles se qui semble indiqué qu'il aurait peut-être été intéressant que les spécialistes s'associent à ces parents pour réfléchir ensemble à ces questions.

Diapo 23 : Faire pour ou faire avec ?

Pour conclure et dépasser ces procès réciproques entre familles et professionnels du social, pour envisager non seulement de protéger l'enfant mais de respecter sa dignité et celle de sa famille, une piste possible est de prendre en considération cette maxime :

« *Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi !* »

(Gandhi repris par Nelson Mandela)